



Ordre des Professions Médico-Sanitaires : Infirmier, Sage femme et Technicien Médico-Sanitaire,  
Association of the Professions of nurse, Midwife and Health Technician  
Créé par la loi N° 84-010 du 5 Décembre 1984-Created by law N° 84-010 of December, 5th 1984

[www.opms-amsp.org](http://www.opms-amsp.org)  
President: 676 251 312  
Amyabdoulaye74@yahoo.fr

BP : 2656 Yaoundé

[contact@opms-amsp.org](mailto:contact@opms-amsp.org)  
Secretary General : 675 30 86 63  
[innocentemantsana@yahoo.fr](mailto:innocentemantsana@yahoo.fr)

N° 06/12/20 L/OPMS/P

Yaoundé le 07 Décembre 2020

**MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**  
**(Extrait du RI du 09 Janvier 2018 et du PV de résolutions du 23 Novembre 2020)**

STATUT	INSCRIPTIONS	MONTANT FCFA
MILITAIRES	INFÉRIEUR À 5 ANS APRÈS LA DATE DE RETRAITE	20 000
	5 ANS ET PLUS APRÈS LA DATE DE RETRAITE	50 000
CIVILS	1. LAURÉATS (L'ANNÉE DE LA SORTIE D'ÉCOLE)	10 000
	2. USAGERS AYANT LES FAUX NUMÉROS D'ENREGISTREMENT (6 chiffres)	
	1-4 ANS APRÈS LA DATE DE SORTIE DE L'ÉCOLE	20 000
	5 ANS ET PLUS APRÈS LA DATE DE SORTIE DE L'ÉCOLE	50 000

**MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE COTISATION ANNUELLE**

- Les frais de cotisations de chaque année s'élèvent à 10 000 FCFA/an (1987- avant l'an en cours)
- L'an en cours 6 000 CFCA (jusqu'au 31 Décembre)
- 6000 FCFA pour les militaires et les usagers ayant les faux numéros d'enregistrement (6 chiffres)
- ✚ **NB** : Les 10.000 FCFA de frais d'inscription couvrent en même temps les frais de cotisations de l'année en cours pour les lauréats ;
- ✚ L'article 24 alinéa (c) du règlement intérieur institue désormais des frais d'études et de recherche et de traitement des dossiers pour la signature ou la délivrance des documents par l'ordre. Le montant des frais d'études et de recherche est de 50 % des cotisations dues par le requérant au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année où le service est sollicité (article 25 du règlement intérieur).

La Présidente Conseil de l'Ordre

Mme AMINATOU ABDOULAYE Épse BÉLINGA

